

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983



Séance ordinaire du Sept Juillet Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Trois, le Sept Juillet à 20 H. 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er Juillet, s'est assemblé
au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques
ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - MM. Jean-Pierre BOURIOT -
André LEON - Mme Michèle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE -
Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE -
Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX -
Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES -
Mme Mona GODEFROY - m; Bernard LEBORGNE - Mme Jocelyne CHABROU - MM. Yves
BAFFREY - Maurice NIVOT - Bernard BOULEY + Michel POISSON - Claude ROUMEJON -
Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Jean-François ANGELLIER.

ABSENTS EXCUSES : Mme ARTIERI - M. BOULEY

POUVOIRS : Mme DUFAYET à M. BROZ
M. CHERRET à M. le Dr LEON
Mme LARZILLIERE à M. TELLIER
M. DALLEMAGNE à M. BROZ
M. JUAN à M. le Dr ANGELLIER

Secrétaire de Séance : Mme CHABROU

Après lecture du Procès-Verbal de la dernière séance, il est
convenu de le modifier en ce sens :

RENTREE SCOLAIRE C.E.S. : 6ème Paragraphe, après 6 Abstentions, ajouter :

- A l'issue de la discussion il est décidé de demander à Monsieur le Maire
de présenter la délibération aux diverses instances avec un rapport qui
reflète les débats et en particulier les heures supplémentaires qui
pourraient être retenues. +
-Le reste sans changement.

3ème AGE - 2ème et 3ème Paragraphes remplacés par :

Le Docteur ANGELLIER informe le Conseil que la Commission d'Aide
Sociale souhaiterait que les personnes du 3ème Age, pour avoir une certaine
autonomie, se regroupent en une Association, afin de régler elles-mêmes les
petites dépenses de la vie de tous les jours et pourrait bénéficier d'une
Subvention Communale.

Les autres dépenses seraient gérées par un Comité de Gestion dans
lequel le Président serait un Membre de la Commission Communale du 3ème
Age, assisté de trois autres Conseillers Municipaux, Membres de cette
Commission et de trois représentants de l'Age d'Or.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

LE CONSEIL

- 3 et 4 alinéas à remplacer par :
- Donne son accord à la création du Comité de Gestion.
- Propose à la nomination ses Membres :
- Dr. ANGELLIER - Mme GODEFROY - M. GUILLAUMET - M. BIEMONT

En dehors de ces rectifications, le Compte -Rendu est adopté à l'unanimité.

0 0
0

Monsieur ROBERT ouvre la séance en informant le Conseil du décès de Monsieur ROY, Ancien Conseiller Municipal, qui fût à l'origine des RADIO-AMATEURS et de la Station F.G.K.V. Il a, au nom du Conseil Municipal adressé à la Famille la sympathie de notre Assemblée.

0 0
0

AFFAIRES SCOLAIRES :

ECOLE DE MUSIQUE :

Madame BLIN fait part de la proposition de sa Commission de modifier les tarifs de l'Ecole de Musique et de créer un droit d'inscription.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Demande un complément d'information et propose qu'un bilan de fonctionnement de l'Année Scolaire 82/83 lui soit présenté avec une étude sur le Budget 1984. Il prendra sa décision à ce moment, muni de tous les éléments d'appréciation.

GARDERIE MATERNELLE :

Sur la proposition de la Commission Scolaire,

LE CONSEIL

Décide de créer une Régie de Recettes par tickets pour l'encaissement du produit de la Garderie Maternelle,

Décide également de confier à Madame COSSON la responsabilité de la création du dossier de chaque enfant et fixe à 30 Frs. pour l'année scolaire le montant des droits d'inscription.

.../...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983



PROJET PEDAGOGIQUE JEANNOTTE :

Madame BLIN fait part du projet pédagogique qu'elle a reçu de l'Ecole Primaire de la Jeannotte et pour lequel il est sollicité une Subvention de 500 Frs., comme pour celui de l'Ecole Primaire des Myrtilles.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Propose que cette subvention soit versée à partir du Budget de la Caisse des Ecoles,

Monsieur GUILLAUMET fait remarquer qu'il serait nécessaire que ces demandes soient groupées au début de l'année afin d'éviter le coup par coup,

Madame BLIN donne son accord et lui fait remarquer que c'est le vœu de la Commission Scolaire,

Monsieur ROBERT fait part à ce moment de la demande qu'il a reçue des représentants de la Liste "La Parole aux Citoyens" et relative à :

" Retient le principe de la prise en compte du quotient familial pour la détermination des tarifs de Cantine Scolaire.

" - Décide qu'une étude sera menée par la Commission Scolaire au cours du dernier trimestre 1983 pour que le nouveau système puisse être mis en place au 1er Janvier 1984.

"- Recommande à la Commission Scolaire de prévoir des modalités particulières en faveur des familles en situation difficile.

" - Mandate expressément la Commission Scolaire pour qu'elle prévoit un système de répartition des tarifs de cantine tel qu'il n'en résulte aucune dépense supplémentaire pour les finances communales.

Monsieur TREGOTS fait remarquer que le système actuel est très inégalitaire, que beaucoup de familles peuvent payer plus et que certaines qui ont des difficultés pourraient payer moins.

Monsieur ROBERT souhaite que cette proposition soit étudiée par les Commissions Scolaire, Sociale et des Finances afin qu'une décision puisse être prise dans le cadre du Budget et en tout état de cause pour le 1er Janvier 1984.

Il s'en suit une discussion à laquelle prennent part successivement : Mme BLIN - M. TELLIER - Mme CHABROU - M. GUILLAUMET et finalement Monsieur ROBERT met aux voix sa proposition qui est adoptée par 27 voix contre 2 - M. BOURIOT - Mme BLIN et deux abstentions : Monsieur le Dr. LEON et M. CHERRET.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

AFFAIRES SOCIALES

HALTE GARDERIE :

Le Docteur LEON informe le Conseil que le Bureau d'Aide Sociale a modifié les Tarifs de la Halte Garderie à compter du 15 Juillet 1983, ceux-ci sont les suivants :

- Pour les Habitants de MENNECHY :

1 Heure	:	6 Frs.
2 Heures	:	12 Frs.
1/2 Journée	:	16 Frs.
Journée	:	25 Frs.

- Pour les Communes voisines :

1 Heure	:	8 Frs.
2 Heures	:	16 Frs.
1/2 Journée	:	20 Frs.
Journée	:	35 Frs.

Il donne également une statistique sur la fréquentation de ce Service qui bien que satisfaisant, ne permet pas cependant d'éviter un déficit, mais qu'il est souhaitable de rendre ce dernier le moins important possible.

0 0
0

INFORMATISATION

Le Docteur LEON fait part de l'avancement de l'étude sur l'informatisation du Service du B.A.S. et signale que compte tenu des renseignements fournis lors de la première étude et du coût à envisager pour cette opération, il recherche une autre solution à partir de l'I.B.M. 34 en service à la Mairie.

Monsieur Jean-Pierre BOURIOT dit qu'il serait dangereux d'utiliser un autre support que l'I.B.M. 34 de la Mairie et que la Commission Informatique doit être au courant du dossier.

Le Docteur LEON lui répond que Monsieur BOULEY, Président de cette Commission a établi un cahier des charges et a proposé ses services.

0 0
0

RESIDENCE Edouard GAURAZ

Le Docteur LEON passe la parole à Monsieur LEBORGNE qui fait part de l'élaboration d'une charte de la Résidence par la Commission Edouard GAURAZ, dont la teneur suit :

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

"Pour pouvoir poser sa candidature à l'obtention d'un logement de la Résidence Edouard GAURAZ, les postulants doivent accepter sans réserves les principes suivants qui ne sauraient être remis en cause à aucun moment :

- C'est un lieu où la vie est échange et non repli sur soi.
- Cet échange n'a de sens qu'avec d'autres générations que la sienne (50 logements maximum pour les Aînés)
(10 logements minimum pour les plus jeunes)
- La Résidence Edouard GAURAZ a pour but principal de favoriser la participation la plus active possible à la vie locale de tous ses locataires.
- Les parties communes doivent permettre aux résidents et aux habitants de MENNECY de se rencontrer et de créer une réelle animation."

Il donne également lecture de la lettre de la D.A.S.S. qui, pour le passage de notre dossier au C.R.I.S.M., sollicite un certain nombre de documents. Copie de cette lettre sera dressée au B.A.P.H. et à Monsieur CARPENTIER, afin que chacun, selon ses compétences, complète notre dossier.

Il envisage qu'une réunion, à laquelle pourraient assister Monsieur ROBERT, un représentant de la D.A.S.S., Monsieur CARPENTIER et un représentant du B.A.P.H., se tienne assez rapidement afin que l'on connaisse les souhaits des uns et des autres, et qu'enfin, un dossier complet soit soumis à l'étude des Pouvoirs Publics sans qu'il puisse y avoir de remise en cause de notre projet.

0 0
0

3ème AGE

Le Docteur LEON donne la parole au Docteur ANGELLIER qui fait part de sa rencontre avec Monsieur NICE, et deux représentants de l'Age d'Or, rencontre au cours de laquelle ont été définitivement arrêtés les Statuts de l'Association des Personnes du 3ème Age qui sont ou vont être prochainement déposés en Préfecture. Un règlement concernant le fonctionnement du Comité de Gestion sera élaboré en Septembre.

Monsieur BIEMONT informe l'Assemblée que Monsieur IMBAULT, qui avait été sollicité pour la mise en place d'une sonorisation au Réfectoire Scolaire de la Jeannotte, a fait parvenir un devis qui s'élève à 6 486,95 Frs. Le Docteur LEON prend ce dossier afin qu'il soit étudié lors d'une prochaine réunion de la Commission ad'hoc.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

LE CONSEIL

A l'unanimité,

Remercie Monsieur IMBAULT pour la proposition qui, de l'avis général, est d'un prix convenable, confirmant une fois de plus, s'il en est besoin, sa générosité à l'égard de l'ensemble des activités Municipales.

0 0
0

AFFAIRES SPORTIVES

Monsieur MANGE expose au Conseil que sa Commission a envisagé la rédaction d'une brochure informant l'ensemble de la population sur les activités sportives de toutes natures existant à MENNECHY, et donnant toutes indications indispensables pour l'inscription dans un Club Sportif de notre Commune, incitant chacun à s'adonner à la discipline de son choix.

Cette brochure sera distribuée en même temps que MENNECHY-INFO en Septembre. Il fait part également des différentes dégradations commises aux installations sportives ces derniers temps, notamment :

- Le sectionnement des câbles de 7 filets de Tennis sur 12.
- L'effraction de la Salle Polyvalente permettant à des vandales d'entrer et séjourner dans cette pièce.
- Bains de Minuit dans la Piscine; cette catégorie d'utilisateurs laisse des traces peu agréables de leur passage dans le bassin et aux abords.
- Clôtures de Tennis arrachées.

Tous ces actes de vandalisme se faisant de nuit, il est proposé, afin d'éviter la tentation, de fermer toutes les installations, y compris la distribution électrique entre 22 H. et 7 H. du matin, et demander à la Gendarmerie d'exercer une surveillance particulière au cours de ses patrouilles de nuit.

LE CONSEIL

Prend acte de ces déclarations,

Donne son accord pour la mise en service des solutions proposées.

0 0
0

GROS TRAVAUX

Monsieur VIOLETTE fait part des travaux de sa Commission et plus particulièrement :

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

- RESIDENCE Edouard GAURAZ :

A l'examen du dossier par la Commission, il est apparu qu'à aucun moment, la création de la voie de desserte de la Résidence par élargissement de la Rue du Rû existante, n'a été envisagée et qu'il y a là, une lacune inadmissible. Il ne peut être question que la Ville prenne en compte cette réalisation.

Monsieur ROBERT fait part de son étonnement et demande à Monsieur VIOLETTE d'intervenir auprès des responsables afin de régler ce différend.

- AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL

Monsieur VIOLETTE considère qu'il est très souhaitable de sonoriser le Réfectoire de la Jeannotte, comme il a été dit plus haut, mais pense qu'il serait bon d'envisager également une installation similaire dans la Salle du Conseil, car il n'est pas toujours très facile de s'exprimer suffisamment à haute voix, afin de permettre à l'ensemble des participants d'entendre ce qui se dit.

Après quelques sourires, il est convenu de faire une étude dans ce sens.

- REFECTION DE LA PASSERELLE

Monsieur VIOLETTE signale qu'il a eu un rendez-vous sur place avec l'Entreprise chargée de la réparation de la Passerelle. Dès que les travaux commenceront, il y aura lieu de prendre toutes mesures particulières pour assurer la circulation aux meilleures conditions tout en permettant à l'Entreprise de travailler; un contact sera alors pris avec la Gendarmerie et la D.D.E.

- EGLISE : TRAVAUX INTERIEURS

Monsieur VIOLETTE présente le dossier d'appel d'offre qui a été réalisé par Monsieur DELAUNAY, Architecte des Bâtiments de FRANCE, dans le cadre des travaux prévus au Contrat Régional, pour la Restauration Intérieure de l'Eglise, Edifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à signer un Marché à négocier avec l'Entreprise spécialisée la moins disante.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

- Société Anonyme LEFEVRE - 50 Rue de Barbès - 92120 MONTRouGE, qui s'engage à exécuter les Travaux pour la somme de T.T.C. : 515 408,62 Frs., soit un rabais de 28 % sur le devis initial qui s'élève à 715 845,31 Frs.

Dit que cette Dépense sera financée par imputation des Crédits ouverts au Chapitre 900 du Budget Supplémentaire et qui seront complétés à due concurrence, au Budget Primitif 1984.

- CHAUFFAGE C.E.S.

Monsieur VIOLETTE fait part du problème du Chauffage des logements de Fonction du C.E.S. Il donne également connaissance du devis établi par les Etablissements MAUDRY - CORBEIL-ESSONNES, pour la reprise de cette installation dans des conditions nouvelles, assurant toute sécurité, devis qui se monte à la somme de 36 054 Frs.40.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Donne son accord pour la réalisation rapide de ces travaux.

TRAVAUX DIVERS

Monsieur VIOLETTE signale que l'Entreprise ECO-ENERG a commencé les Travaux d'Economie d'Energie au Groupe Scolaire de la Verville et que l'on est en attente du devis relatif à l'enclouement des escaliers de l'Ecole Primaire, travaux indispensables pour assurer la sécurité dans ce bâtiment.

Il fait part également d'un devis qui a été reçu pour la réfection du Pont de la Route d'Echarcon. Sur la proposition de Monsieur ROBERT, le devis reste en attente, une autre solution pourrait être envisagée dans le cadre de Travaux de remise en état de la rivière "Essone Pure Eau Claire".

Enfin Monsieur VIOLETTE fait part des propositions reçues pour l'aménagement d'un standard téléphonique à la Mairie pour desservir les Services intérieurs de l'Hôtel de Ville d'une part, de l'annexe de la Croix Boissée, d'autre part, avec, peut-être une extension possible sur la M.A.L.C.

Il y aurait lieu de faire une réunion à laquelle participeraient les responsables élus, administratifs, utilisateurs de ce matériel afin de se déterminer en connaissance de cause.

ATTENDES

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

AFFAIRES CULTURELLES

Monsieur MONIER rend compte des voyages qui se sont effectués à RENNINGEN et COUNTESTHORPE. Ce fut un grand succès et tous ceux qui y ont participé ont passé un très bon week-end.

Il donne ensuite la parole à Madame MINSSIEUX qui fait un exposé sur la possibilité d'ouvrir à partir du 19 Septembre un Bureau d'Accueil destiné à entendre les doléances de femmes en difficultés, les conseiller, les aiguiller sur les différents services qui seraient en mesure de leur apporter l'aide à laquelle elles aspirent.

C'est Madame MINSSIEUX elle-même qui tiendra le Bureau d'Accueil au C.M.L.C.

Monsieur MONIER informe également le Conseil de l'ouverture prochaine de cours de langues et de dessin dans le cadre de l'Association Paul CEZANNE.

Monsieur DICK fait remarquer qu'il est dommage de ne pas les installer dans les locaux primitivement prévus à cet effet au 2ème étage de l'Orangerie.

Monsieur MONIER répond qu'il est aussi pratique d'utiliser les locaux du Centre Aéré au Rez-de-Chaussée qui sont disponibles aux heures où ces cours auront lieu, car les locaux du 2ème étage sont assez fréquemment utilisés, soit par des mariages, soit pour des expositions, ce qui ne permettrait pas un déroulement normal des activités.

Monsieur ANGELLIER pense que les coûts envisagés sont chers.

Monsieur BOURIOT fait une remarque dans le même sens en ce qui concerne les cours de langues.

Monsieur MONIER rétorque que les sommes avancées ne seront certainement pas celles retenues, l'étude se poursuit et il est vraisemblable que ce qui sera proposé sera nettement inférieur à ce qui est envisagé actuellement.

0 0
0

SECURITE

Monsieur TELLIER fait un bref résumé des Compte-Rendus des différentes réunions de sa Commission et fait remarquer qu'en ce qui concerne la Sécurité des Bâtiments, l'estimation du coût est en cours d'étude et qu'il sera indispensable de faire un programme sur plusieurs années.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

Pour l'éclairage de sécurité, un devis sera demandé à trois Entreprises pour la remise en état d'une part, et l'entretien d'autre part.

Pour la circulation, les dépenses de mise en conformité (panneaux - passage piétons - signalisation au sol), sont évaluées à environ 24 600 Frs. pour MENNECY-NORD et 30 700 pour MENNECY-SUD.

La D.D.E. a fait parvenir également un programme de mise en place de nouveaux feux tricolores. L'ensemble de ce projet est estimé à 850 000 Frs., pour lequel il serait possible d'obtenir une subvention du Département d'environ 30%.

LE CONSEIL

Donne son accord pour la prise en considération de ce projet,
Et sollicite les subventions au taux le plus élevé possible

TRANSPORTS

Une enquête sur les transports est actuellement faite par les Services Départementaux et il serait indispensable pour pouvoir répondre avec précision, de connaître les besoins de notre population. Une enquête sera donc faite sous forme d'un questionnaire adressé à chaque foyer avec "MENNECY-INFO", fin Septembre. Afin d'inciter les gens à répondre, il est décidé de tirer au sort parmi les réponses un bénéficiaire d'un séjour d'un Weed-Kend à LAMOURA.

PASSAGE A NIVEAU CENTRE VILLE

Monsieur TELLIER fait part au Conseil Municipal qu'à la suite des discussions en cours avec la S.N.C.F. et la D.D.E. relatives à l'étude de la mise en place de feux et de sens de circulation aux abords de la Gare et du Passage à Niveau N° 19 voisin, il est apparu que la S.N.C.F. prévoit de remplacer les barrières existantes par deux demi-barrières. Cette mesure paraît insuffisante pour la sécurité des nombreux utilisateurs de la Route Départementale qui franchit ce passage et qui est une des voies les plus fréquentées de notre Ville, puisqu'elle mène vers EVRY-CORBEIL-PARIS soit par les Nationales, soit par l'Autoroute. Il pense qu'il serait judicieux de poser 4 demi-barrières afin de clore entièrement le Passage et ne pas inciter des conducteurs à tenter le franchissement de cet obstacle.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Demande à la S.N.C.F. de réexaminer son dossier et compte-tenu de l'importance du Trafic routier à cet endroit de décider la pose de 4 demi-barrières.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

51
7 JUIL. 1983

DIVERS

Monsieur TELLIER fait part des incidents qui se sont produits dans la nuit du 6 au 7 Juillet à la suite du violent orage qui s'est abattu sur MENECEY. L'afflux d'eau a été très important le long de la Ligne S.N.C.F. à la hauteur du ponceau situé dans le Parc de Villeroy et sous lequel passe une canalisation d'eau pluviale. Celle-ci d'ailleurs a fonctionné normalement, toutefois, il s'est produit, du fait des travaux d'électrification de la Ligne, un affouillement du balastre et les trains ont circulé sur une seule voie pendant la nuit et une partie de la matinée. La responsabilité de la Ville ne saurait être recherchée en la circonstance.

Il fait part également de "cananages" qui ont eu lieu, notamment dans le quartier Verville-Villeroy à la suite d'un incident mineur qui s'est produit dans le Parc de Villeroy, et que l'on a transposé dans le bois environnant l'Ecole de la Verville, et passablement grossi, provoquant chez bon nombre d'habitants un vent de panique. Il demande à chacun de bien vouloir dans la mesure où il entendrait parler ce "faux événement" de faire en sorte que cessent ces divagations nées de l'esprit de quelques personnes.

0 0 0
0

M.A.L.C.

CHALET DANSE

Monsieur BACA fait part de l'avancement de l'étude d'aménagement du Chalet 4 Rue des Châtrées destiné à recevoir les cours de Danse; un devis de 88 400 Frs. T.T.C. a été présenté par la Société CERISIER pour agrandissement de ce Chalet.

Cette somme paraissant cependant très importante, il a été demandé également de revoir dans quelles mesures on pourrait retirer une cloison en modifiant un élément de charpente, de manière à minimiser le coût.

Cette solution n'a pas encore été chiffrée.

Il y aura lieu également à déposer le parquet actuellement à la M.A.L.C. pour le reposer dans ce bâtiment.

En l'état actuel, il est impossible de prendre une décision, celle-ci interviendra donc en Septembre.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

SALAIRES MONITEURS - CENTRE AERE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rémunérer les Moniteurs du Centre Aéré pendant les mois de Juillet et Août 1983 à raison de :

- Moniteur diplômé (Brevet d'Etude au Fonctionnement) :
3 951,23 soit 3 500 Frs. net
- Stagiaire : 3 386,77 soit 3 000 Frs. net
- Non diplômé : 2 822,31 soit 2 500 Frs. net
- Directrice intérimaire : 5 305,94 soit 4 700 Frs. net

En dehors de cette période, ils seront rémunérés au nombre d'heures réellement effectuées et sur la base du S.M.I.C.

Dit que cette dépense sera financée par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 944 du Budget de l'Exercice courant.

0 0
0

ANIMATION

Monsieur BAFFREY fait un bref Compte-Rendu de la Fête du Parc et de la Fête du Foot-Ball.

Il donne quelques indications sur les manifestations prévues pour le 14 Juillet et invite le Conseil Municipal à y participer.

0 0
0

TECHNIQUE - INOVATION

Monsieur BROZ se fait le porte-parole de Monsieur DALLEMAGNE pour présenter le projet d'installation d'une information permanente contrôlée d'un point d'information multifonctions (P.I.C. et P.I.M.), dossier présenté par la Compagnie des MAGICIELS dont le Président Directeur Général, Monsieur DELPORT est un habitant de MENNECY.

Cette installation serait faite gratuitement pour servir de test pour une période de 3 à 4 mois.

Le P.I.M. sera installé à proximité de la Mairie afin de permettre son alimentation en direct à partir du micro-ordinateur qui serait placé en Mairie, évitant ainsi une ligne téléphonique spécialisée dont le coût est relativement élevé.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

Le P.I.C. serait installé auprès de la Maison des Loisirs ce qui permettrait également une alimentation par câblage et par une ligne téléphonique simple partant du C.M.L.C.

LE CONSEIL

Compte tenu du caractère de publicité et de propagande que cette installation représente,

Donne son accord pour ^{que} la Compagnie des MAGICIELS tente son expérience.

Monsieur BROZ signale que sa Commission de l'Economie reprendra en Septembre ses investigations, la majorité des personnes contactées pour poursuivre la tâche commencée étant actuellement en vacances.

0 0
0

ELECTION SECURITE SOCIALE

Monsieur ROBERT rappelle au Conseil Municipal que les Elections Sécurité Sociale doivent avoir lieu en Mairie le 19 Octobre et il fait part de l'indignation ressentie par les Services Administratifs devant la carence de l'Administration qui est absolument incapable de donner des éléments corrects pour la confection des Listes Electorales et la mise en place des éléments indispensables à un bon déroulement de cette consultation.

Il rappelle qu'une Commission Municipale doit être constituée pour superviser la confection de ces Listes.

Sont donc désignés :

- Membres Titulaires : MM. BAFFREY - ANGELLIER
M. VIOLETTE au titre des Artisans
- Membres suppléants : M. ROUMEJON - Mme CHARPAGNE
Mme SAILLET au titre des Artisans

0 0
0

DIVERS

- ACQUISITION DE DEUX PHOTOCOPIEURS

Monsieur ROBERT présente le dossier d'acquisition de deux Photocopieurs que lui a remis Monsieur CHERRET.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

Monsieur BOURIOT rappelle qu'il avait en son temps demandé à chaque responsable de Services de lui fournir ses besoins en photocopies afin de faire une étude d'ensemble, pour l'acquisition de ce genre de matériel. Il a, d'autre part, sollicité de la documentation auprès des maisons spécialisées et que le programme de travail devait être une décision à prendre au moment du S.I.C.O.B. et il ne comprend pas pourquoi aujourd'hui on vient présenter cette affaire devant le Conseil Municipal alors que l'étude est en cours.

Monsieur ROBERT retire son dossier.

Monsieur ROBERT informe le Conseil, que Monsieur François ROY, Horticulteur à VERT-LE-GRAND, fait don à la Ville, pour nos espaces verts, de 4 000 géraniums et bégonias.

LE CONSEIL

Demande à Monsieur le Maire d'être son interprète auprès de Monsieur ROY, pour lui adresser ses plus vifs remerciements.

0 0
0

Madame MINSSIEUX demande si MENNECY, Ville de plus de 10 000 habitants ne pourrait pas être dotée d'un Commissariat de Police.

Monsieur ROBERT lui répond que dans la situation actuelle, beaucoup de Communes de plus de 10 000 habitants n'ont pas ce service et on peut même constater que dans des Communes beaucoup plus importantes, les Commissariats existants ont été supprimés.

Il faut remarquer également qu'en ce qui concerne la Police locale, celle-ci est effectuée par la Gendarmerie à la satisfaction de l'ensemble de la Population.

Monsieur GUILLAUMET fait part de son étonnement quant à l'installation de poteaux limitant la hauteur des véhicules pouvant accéder au Parking de la Jeannotte, installation qui a eu pour effet de bloquer l'entrée du Parking à certains véhicules dépassant les normes.

Monsieur TELLIER lui signale qu'il s'agit là d'un Parking privé appartenant à la Société d'H.L.M. de l'ESSONNE, et qu'alerté par le Docteur ANGELLIER, ils vont de concert s'inquiéter auprès de ladite Société d'H.L.M. et tenter de régler au mieux cette affaire.

NOMINATION DE MEMBRES DE COMMISSIONS

LE CONSEIL

Adopte les propositions suivantes de nouveaux Membres des Commissions Municipales, sous réserve de l'accord des Membres actuellement en exercice :

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

7 JUIL. 1983

- 3ème AGE : MM. DARDING - BROZ
- FINANCES : M. SIRIEX Patrick
- TRAVAUX : M. FREMION
- ANIMATION : Melle Danielle CHAMPAGNE - M. GODION
- SECURITE : Mme DOUSSIN

0 0
0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 45.

à la suite de

M^r Bouvier
demande
que tous
dispositifs
soient pris
pour que la
vente du CES
s'effectue
en septade
dans la meilleure
condition.

à la suite de

M^r Angeli

F. Gimetrecht